

Réaction à la suite du coup d'État déjoué

P.7

Nouhoum Bida et l'Ojbr condamnent l'acte



La Guérite

2.000 F

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité "La Guérite N°1040 du lundi 30 Septembre 2024
Autorisation N°1048/MISP/DC/SG/DAI/SCC DU 06 Mai 2008 11ième année. Tél.: (00229) 97-26-26-71

Informez plus et autrement

Électrification des voies secondaires de Parakou

La rue de Ganon
plongée dans le noir

P.9

Tentative de coup d'État au Bénin

P.3

Des maires, députés et opérateurs économiques dans le viseur de la justice

- *Un président d'institution inquiété*
- *La position de Dakpè Sossou*
- *Olivier Boko connaît désormais ses vrais amis*

2è session ordinaire de la Cci Bénin

P.8

Le budget de l'exercice 2025 adopté



Médias au Bénin

P.8

Guérite Tv Monde rouvre ses portes demain à Bohicon

Retrouvez nos articles sur www.gueritetvmonde.bj

LA GUERITE

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité"

Informer plus et autrement

Directeur Général

Jean Eudes DAKIN

Tél/WhatsApp : 97819137

Directeur de Publication

Chamss-Deen BADAROU

Tél/WhatsApp : 00229 97262671

Rédaction

Latifath KOWENOU

Faosiya SEFOU

Anselme ORICHA

Amanda E. DACKY

Graphiste

S - Design

G **GUERITE** TV **MONDE** V

Tél/WhatsApp : 00229 91 19 10 10



Tentative de coup d'État au Bénin

Des maires, députés et opérateurs économiques dans le viseur de la justice

- *Un président d'institution inquiété*
- *La position de Dakpè Sossou*
- *Olivier Boko connaît désormais ses vrais amis*

La rédaction

Le Bénin est secoué par une affaire sans précédent, une tentative de coup d'État déjoué dans la nuit du 23 au 24 septembre 2024. Parmi les personnalités citées dans cette affaire, l'on trouve l'ancien ministre Oswald Homéky et l'homme d'affaires influent Olivier Boko, tous deux proches du chef de l'État, Patrice Talon. Bien que plusieurs maires, députés et opérateurs économiques soient mentionnés, ils n'ont pas encore été interpellés.

Cette tentative, qui aurait dû se concrétiser le 27 septembre 2024, visait à renverser le régime en place, menaçant ainsi la stabilité et la démocratie béninoise. Des soupçons pèsent également sur un président d'institution, dont le rôle dans cette affaire reste à clarifier. La situation inquiète au plus haut point, suscitant l'intervention des autorités judiciaires et politiques du pays.

L'appel de Dakpè Sossou

Dans un contexte de tension croissante, le député Dakpè Sossou, membre du bureau politique de



l'Union Progressiste le Renouveau, n'a pas tardé à réagir. Invité par les médias, il a lancé un appel à l'endroit de ses collègues députés potentiellement impliqués dans cette affaire. Il les exhorte à se rendre librement à la justice afin que toute la lumière soit faite sur leur éventuelle implication.

« Nous devons être les premiers à donner l'exemple. Si des députés, des maires, ou d'autres figures publiques sont réellement impliqués, ils doivent répondre de leurs actes devant la justice. Il en va de la crédibilité de nos institutions et de la confiance que le peuple place en nous », a-t-il déclaré.

Le député a également souligné que cette tentative de déstabilisation est une trahison grave envers la nation. Il appelle à une mobilisation totale pour protéger les acquis démocratiques du Bénin, construits au fil des ans sous la gouvernance du président Patrice Talon.

Les vrais amis d'Olivier Boko se dévoilent

L'arrestation d'Olivier Boko, souvent considéré comme l'homme de l'ombre de Patrice Talon, a provoqué des remous dans les cercles politiques et économiques. Ayant bénéficié d'une grande influence du fait de sa proximité avec le président, Boko se retrouve désormais isolé. Beaucoup de

ceux qui se réclamaient de son entourage, par pur intérêt ou opportunisme, ont pris leurs distances. Cette situation montre, comme le disent certains observateurs, que Boko « connaît désormais ses vrais amis ».

Ses soutiens se comptent désormais parmi les plus fidèles, ceux qui n'ont jamais cessé de croire en sa vision et en son engagement politique, malgré sa proximité avec Talon. Cette épreuve est donc révélatrice des alliances réelles et des relations construites sur des bases solides.

Un tournant pour la démocratie béninoise

Alors que le Procureur

spécial près la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (CRIET), Mario METONOU, continue ses investigations, la société civile et la communauté internationale suivent de près l'évolution de cette affaire. Ce coup d'État manqué est un signal fort pour le Bénin, qui doit renforcer ses institutions et la vigilance face aux manœuvres déstabilisatrices.

Le peuple béninois, quant à lui, reste uni autour des principes de paix, de justice et de démocratie, affirmant sa détermination à préserver l'ordre républicain malgré les soubresauts politiques.



Santé au Bénin

Les membres du Conseil d'administration de l'agence nationale de maintenance hospitalière dévoilés

Le Président de la République a récemment procédé à la nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale de maintenance hospitalière (ANMH). Ce conseil, composé de cinq personnalités, a été constitué par le décret n°2024-1091 en date du 11 septembre 2024.

Anselme ORICHA

À sa tête, le ministre de la Santé, Benjamin Hounkpatin, en tant que président du conseil. Il sera accompagné de figures clés du gouvernement et du secteur de la

santé, notamment Romuald Wadagni, ministre de l'Économie et des Finances, José Didier Tonato, ministre du Cadre de vie et des Transports chargé du Développement durable, Omolola Adjokè Akintayo, représentante de la Présidence de

la République, ainsi que Karine Istein, directrice du Centre hospitalier international de Calavi.

Cette équipe a pour mission de superviser la maintenance et le développement des infrastructures hospitalières

du pays, avec un accent particulier sur la modernisation des établissements de santé. Le décret précise également les responsabilités de chaque membre dans la gestion et la stratégie de l'agence.

Avec cette nouvelle compo-

sition, l'Agence nationale de maintenance hospitalière entend renforcer la qualité des services de santé publique et optimiser les infrastructures hospitalières pour mieux répondre aux besoins des populations.



MAIRIE DE COTONOU
REPUBLIQUE DU BENIN



SECRETARIAT EXECUTIF
COTONOU

DECISION MUNICIPALE
PORTANT SUSPENSION DE FONCTION DES AGENTS DE LA
POLICE MUNICIPALE DE LA COMMUNE DE COTONOU

ANNEE 2024 N° 005 /MCOT/CC/SE/CJ/DAAF/SA

Le Secrétaire Exécutif de la mairie de Cotonou

Vu : la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;

vu : la loi n° 2021-14 du 20 décembre 2021, portant code de l'administration territoriale en République du Bénin ;

vu : la loi n° 2015-18 du 1^{er} septembre 2017, portant statut général de la fonction publique ;

vu : la loi n° 2019-43 du 15 novembre 2019, portant code électoral en République du Bénin ;

vu : la loi n° 2024-13 du 15 mars 2024, modifiant et complétant la loi n° 2019-43 du 15 novembre 2019, portant code électoral ;

vu : le décret n° 2020-52 du 22 janvier 2020, portant convocation du corps électoral pour l'élection des conseillers communaux et municipaux 4^{ème} mandature ;

vu : le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024, portant composition du gouvernement ;

vu : le décret n° 2021-288 du 02 juin 2021, portant nomination de monsieur Alain Sourou OROUNLA en qualité de Préfet du Département du Littoral ;

vu : le décret n° 2023-061 du 22 février 2023, portant règles relatives à la création de la Police municipale ;

vu : le décret n° 2023-062 du 22 février 2023, portant règles statutaires communes aux agents de la police municipale ;

vu : la décision n° 060/CENA/PT/VP/CB/SEP/SP du 20 mai 2020, portant proclamation des résultats des élections communales du 17 mai 2020 ;

vu : l'arrêté préfectoral n° 8/0192/DEP-LIT/SG/STCCD/SA du 25 mai 2020, portant convocation du conseil municipal de Cotonou en vue de l'installation dudit conseil, de l'élection du maire, des adjoints au maire et des adjoints au maire, chefs d'arrondissements ;

vu : l'arrêté préfectoral n° 8/0195/DEP-LIT/SG/STCCD/SA du 08 juin 2020, portant constatation de la désignation du maire, des adjoints au maire et des adjoints au maire, chefs d'arrondissements de la commune de Cotonou, quatrième mandature ;

vu : l'arrêté préfectoral n° 8/0206/DEP-LIT/SG/STCCD/SA du 16 juin 2020, portant constatation de la désignation des Chefs des premier (1er) et deuxième (2ème) arrondissements de la commune de Cotonou, en remplacement de ceux démissionnaires ;

vu : l'arrêté municipal n° 003/MCOT/SG/DRH du 24 janvier 2017, portant attributions, organisation et fonctionnement des services municipaux ;

vu : l'arrêté municipal n° 045/MCOT/SE/DAAF/SRH 08 mai 2023, portant nomination du Secrétaire Exécutif de la mairie de Cotonou ;

vu : l'arrêté municipal n° 094/MCOT/SE/CJ-DAAF/SRH-SSLA/DCLA-DGC du 06 novembre 2023, portant continuité de service des agents de la Police municipale de Cotonou en service avant l'entrée en vigueur des décrets n° 2023-061 du 22 février 2023, portant règles relatives à la création de la Police municipale et n° 2023-062 du 22 février 2023, portant règles statutaires communes aux agents de la police municipale ;

vu : l'arrêté municipal n° 101/MCOT/SE/CJ-DAAF/SA du 23 novembre 2023, portant création du comité chargé d'élaborer le plan social consécutif à la mise en œuvre de l'article 76 du décret n° 2023-062 du 22 février 2023 portant règles statutaires communes aux agents de la police municipale ;

vu : la circulaire n° 032/MDGL/DC/SGM/SP-CONAFIL/SA du 09 septembre 2022, relative aux mesures transitoires sur l'organisation et la structuration des services administratifs et techniques des mairies ;

vu : la lettre n° 104/SGPR/CSCGC du 12 septembre 2022, relative au respect des dispositions de la circulaire du MDGL fixant les mesures transitoires sur l'organisation et la structuration des services administratifs et techniques des mairies ;

vu : la décision municipale n° 070/MCOT/SE/SP du 18 novembre 2022, portant réorganisation des services de la mairie de Cotonou ;

vu : la lettre n° 1057/DEP-LIT/SG/SRH/SA du 23 septembre 2024, relative à la suspension de fonction des agents de la Police municipale ;

vu : le rapport final des travaux du comité chargé d'élaborer le plan social consécutif à la mise en œuvre de l'article 76 du décret n° 2023-062 du 22 février 2023 portant règles statutaires communes aux agents de la police municipale ;

Considérant les nécessités de service.

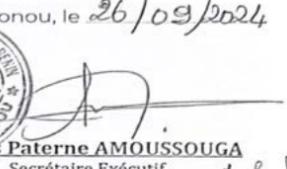
DECIDE :

Article premier : Sont suspendus de leur fonction de policiers municipaux, les agents de la mairie de Cotonou en service avant l'entrée en vigueur des décrets n° 2023-061 du 22 février 2023, portant règles relatives à la création de la Police municipale et n° 2023-062 du 22 février 2023, portant règles statutaires communes aux agents de la police municipale.

Article 2 : Les intéressés sont remis à la disposition de la Direction des Affaires Administratives et Financières de la mairie pour y servir.

Article 3 : La présente décision municipale qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publiée au Journal Officiel de la République du Bénin.

Cotonou, le 26/09/2024



Angès Paterne AMOUSSOUGA
Secrétaire Exécutif

Ampliations :

Présidence.....	1
CSCGC.....	1
MISP.....	1
MDGL.....	1
JORB.....	1
Préfecture.....	1
Maire.....	1
Adjoints au maire.....	3
CA.....	13
SE.....	1
Crist Cent. Cotonou.....	1
CF.....	1
TCC.....	1
Directions.....	10
Intéressés.....	115
Dossiers Intéressés.....	115
ARCHIVES.....	2
CHRONO.....	2



Gouvernance au Bénin

Décret sur la déclaration de patrimoine pour certaines catégories de personnes à l'entrée et à la sortie de leurs fonctions publiques

Amanda E. DACKEY

Le Président de la République du Bénin, Patrice TALON, a signé, ce 22 septembre 2024, un décret dans le cadre de la lutte contre la corruption et de la promotion de la transparence au sein des institutions publiques. Ce texte définit les catégories d'autorités et d'agents publics qui doivent désormais déclarer leur patrimoine, tant à leur prise de fonction qu'à la fin de celle-ci.

Ce décret s'inscrit dans une démarche plus large de responsabilisation des fonctionnaires et des personnalités

politiques, afin de promouvoir l'intégrité et la transparence dans la gestion des affaires publiques. Les dispositions établies visent à garantir que les responsables concernés agissent dans l'intérêt général, tout en renforçant la confiance des citoyens envers leurs institutions.

Selon ledit décret, l'obligation de déclaration de patrimoine s'applique à un large éventail de fonctionnaires et d'agents publics. Cette liste n'est pas exhaustive et le décret prévoit des dispositions spécifiques pour d'autres catégories de fonctionnaires dont les fonctions pourraient avoir un impact significatif

sur les ressources publiques.

L'objectif principal de cette initiative est de renforcer la transparence et la bonne gouvernance. En rendant publiques les déclarations de patrimoine, le gouvernement espère dissuader les comportements malhonnêtes et favoriser une culture de responsabilité au sein de l'administration. Cela permettra également aux citoyens de mieux comprendre les intérêts financiers de leurs dirigeants et de s'assurer qu'ils ne tirent pas profit de leurs fonctions publiques.

Les responsables concernés devront fournir des infor-



mations détaillées sur leurs biens, revenus et engagements financiers, contribuant ainsi à créer un cadre

juridique plus solide pour la gestion des affaires publiques.

Attaque terroriste à Karimama

Des IANIs neutralisés par la garde nationale

Amanda E. DACKEY

Dans la matinée du vendredi 27 septembre 2024, une attaque perpétrée par des Individus Armés Non Identifiés (IANIs) a visé des éléments de la Police Républicaine en service dans la commune de Karimama, située dans le département de l'Alibori. Selon les premières informations, l'assaut s'est produit lors d'une patrouille mixte composée de policiers et de militaires, qui se dirigeait vers le centre-ville en provenance de l'arrondissement de Birni Lafia, à proximité de la base de la Garde Nationale, un



jour de marché.

L'objectif de cette attaque reste flou, mais il semblerait que les assaillants aient tenté de déstabiliser la sécurité dans une zone où la présence

des forces de l'ordre est particulièrement visible, en raison des activités commerciales.

Cependant, l'intervention rapide des éléments de la Garde Nationale a permis

de repousser les agresseurs. D'après les sources du média Le Potentiel, des pertes importantes ont été infligées aux assaillants. Plusieurs individus armés ont été neutralisés, et une motocyclette

a été saisie sur les lieux de l'affrontement.

Cette tentative d'incursion, bien que déjouée, souligne une fois de plus les défis sécuritaires auxquels fait face la région, en raison notamment de sa proximité avec des zones sujettes aux mouvements armés. Grâce à la vigilance et à la réactivité des forces de sécurité, un bilan plus lourd a pu être évité. Néanmoins, la situation reste sous surveillance pour prévenir toute nouvelle tentative de déstabilisation dans la région.



REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU

GOUVERNEMENT

N° 30/2024/PR/SGG/CM/OJ/ORD

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 25 septembre 2024, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Ont été adoptés sous cette rubrique :

- les décrets portant modification des statuts de l'Agence nationale de l'Alimentation et de la Nutrition et ceux de l'Agence béninoise de Sécurité sanitaire des Aliments puis
- abrogation du décret n° 2009-245 du 9 juin 2009 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition.

II- Communications.

II-1. Contractualisation pour l'élaboration du Schéma directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin du Mono-Couffo et pour l'actualisation du Schéma directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de l'Ouémé.

Des quatre ensembles hydrographiques catégorisés dans notre pays, seul celui de l'Ouémé dispose d'un schéma directeur finalisé en 2013 et adopté en 2015 ; soit depuis une dizaine d'années. Il est donc opportun qu'il soit actualisé en vue de la prise en compte des nouvelles orientations intervenues dans le cadre de la gestion concertée des ressources en eau.

Par ailleurs, à ce jour, celui du Mono-Couffo, et la portion béninoise du bassin du fleuve Niger n'en disposent pas. En outre, les diligences sont engagées afin de doter la portion nationale du bassin de la Volta du même instrument de pilotage.

La réalisation de ces schémas directeurs est nécessaire pour, à terme, favoriser la création d'une agence nationale des bassins hydrographiques, la finalité étant de gérer plus efficacement les ressources en eau du pays en lieu et place d'agences réparties par bassin.

II-2. Contractualisation pour la réalisation des travaux de forages d'exploitation à gros débit destinés à l'alimentation des systèmes d'approvisionnement en eau potable multi-villages, dans les départements du Borgou, de l'Atacora et de la Donga, et pour la surveillance et le contrôle desdits travaux.

Ces travaux portent en tout sur 177 forages destinés à desservir 47 systèmes d'approvisionnement en eau potable multi-villages dans ces départements. Ils viennent renforcer les projets et programmes en cours pour le développement des infrastructures hydrauliques en vue d'atteindre l'accès universel à l'eau potable au Bénin, particulièrement en milieu rural.

Dans ce cadre, de nombreux autres lots ont déjà été attribués par appels d'offres cependant que ceux relatifs aux présents travaux ont été infructueux.

C'est donc pour éviter que cette situation compromette l'atteinte des objectifs que le Conseil a autorisé la contractualisation avec divers cabinets et entreprises aux fins de l'exécution diligente des marchés concernés dans un délai de 10 mois.

II-3. Approbation des coûts de cession des logements sociaux et économiques.

Pour rappel, lors de sa séance du 20 avril 2022, le Conseil des Ministres avait déjà validé les critères d'attribution desdits logements ainsi que les modalités de leur commercialisation. Celles-ci ont, depuis lors, fait l'objet des diligences requises pour stabiliser les coûts de cession. Leur approbation est entérinée par le Conseil en vue du démarrage des opérations de cession dès le dernier trimestre 2024, sous la conduite du ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Il a été autorisé sous cette rubrique :

- la célébration de la 44^{ème} Journée mondiale de l'Alimentation et de la 28^{ème} édition du TELEFOOD, le 16 octobre 2024 à Za-Kpota, dans le département du Zou ; puis la participation du Bénin :
- à l'Assemblée générale du Réseau international des Organismes de Bassin, du 6 au 10 octobre 2024, à Bordeaux, en France ;
- à la 47^{ème} session de la Commission mixte FAO/OMS du Codex Alimentarius, du 25 au 30 novembre 2024, à Genève, en Suisse.

IV- Mesures individuelles.

Les nominations ci-après ont été prononcées :

A la Présidence de la République

Chef du Cabinet du Haut-Commissaire à la Prévention de la Corruption

Monsieur Wassi GAFAROU

Secrétaire général du Haut-Commissariat à la Prévention de la Corruption

Monsieur Olivier-Charles ATTINDEHOU.

Fait à Cotonou, le 25 septembre 2024,
Le Secrétaire Général du Gouvernement,

Edouard OUIN-OURO.



Réaction à la suite du coup d'État déjoué

Nouhoum Bida et l'Ojbr condamnent l'acte

Anselme ORICHA

C'est au cours d'une sortie médiatique officielle, ce samedi 28 septembre 2024, que l'Organisation de la Jeunesse du Bloc Républicain (OJBR) a réagi suite aux récentes révélations du procureur spécial de la CRIET concernant une tentative de déstabilisation politique au Bénin. Les membres de l'organisation se sont réunis au siège du parti à Cotonou pour aborder la situation actuelle que traverse le pays.

Tout en saluant le déplacement massif des membres, le coordonnateur national de l'OJBR, Nouhoum Bida, a rappelé le contexte de ce rassemblement. «Ayant appris la nouvelle, l'OJBR a tenu à exprimer son indignation. Dieu nous a épargnés du pire, raison pour laquelle nous faisons ce point de presse,» a souligné le coordonnateur.

À la suite de son mot introductif, la parole a été donnée à Judicaël Kossouho, qui a présenté le contenu de la déclaration. «L'Organisation de la Jeunesse du Bloc Républicain

(OJBR) tient à exprimer sa profonde indignation et condamne avec fermeté ces agissements d'une autre époque, visant à semer le chaos à travers la déstabilisation, la dissolution des institutions, et à remettre en cause les efforts de développement entamés depuis 1990 dans notre cher et beau pays, le Bénin,» a-t-il déclaré.

Judicaël Kossouho a poursuivi en rappelant que, depuis l'historique conférence des forces vives de la nation, le peuple béninois a fait le choix de la démocratie, renonçant définitivement à toute forme de coup de force pour accéder à la magistrature suprême. À travers cette déclaration, l'OJBR condamne fermement cette tentative de déstabilisation du Bénin et appelle à la préservation des acquis démocratiques du pays.

«La jeunesse béninoise, à travers l'OJBR, réaffirme avec force son engagement à protéger cet héritage précieux et à défendre les valeurs démocratiques qui nous unissent. Nous devons être conscients

que la prospérité de notre nation ne peut se construire que dans un climat de paix et de stabilité. Toute tentative visant à détruire ces acquis est un acte de trahison envers le peuple béninois et l'avenir de notre jeunesse,» insiste-t-il.

Au cours de cette sortie médiatique, l'organisation a exhorté le peuple béninois à rejeter tout acte antidémocratique visant à prendre illégalement le pouvoir. «Nous ne devons pas céder à la tentation de l'instabilité, quel que soient nos intérêts particuliers, mais plutôt renforcer notre détermination à bâtir un pays où règnent la justice, l'égalité des chances, le respect et la stabilité des institutions de la République.»

L'OJBR a également salué l'acte de bravoure des forces armées et de sécurité. «Nous saluons avec admiration les Forces de défense et de sécurité de notre pays pour leur sens élevé de responsabilité et de loyauté envers la patrie. À la jeunesse béninoise, restons des acteurs de paix, des citoyens engagés et res-



ponsables qui contribuent activement à la construction d'un Bénin fort, uni et prospère. Ensemble, nous devons être les gardiens des valeurs qui fondent notre République et repousser toute forme de déstabilisation,» a-t-il lancé un appel.

La jeunesse du parti dirigé par le ministre d'État Abdoulaye Bio Tchané a également réaffirmé son soutien au Président de la République, Patrice Talon, et l'a encouragé à poursuivre la dynamique de développement engagée. «La jeunesse du Bloc Républicain réitère son soutien indéfectible et

inconditionnel au Président de la République, Son Excellence Monsieur Patrice Talon, ainsi qu'au gouvernement pour les réformes courageuses qui transforment progressivement notre pays. Nous croyons fermement que ces réformes, menées avec détermination et audace, ouvriront les voies pour un avenir meilleur pour le peuple béninois en général et la jeunesse en particulier,» a conclu Judicaël Kossouho.

Avant de mettre un terme à cette sortie médiatique, l'OJBR a invité tout le peuple à la sérénité et à promouvoir la culture de la paix.



Médias au Bénin

Guérite Tv Monde rouvre ses portes demain à Bohicon

La Direction Générale

La chaîne de télévision numérique Guérite TV Monde rouvre ses portes ce mardi 1er octobre 2024 à Bohicon. Cette réouverture fait suite à celle de son antenne régionale Borgou-Alibori à Parakou.



Avec cette nouvelle installation, Guérite TV Monde renforce son engagement à se rapprocher de ses partenaires et à offrir un contenu de qualité à son public. Cette initiative vise à améliorer

l'accessibilité de l'information à travers le pays et à soutenir le développement des régions.

Les équipes de Guérite TV

Monde sont prêtes à accueillir les téléspectateurs et à partager des programmes variés qui reflètent les réalités et les aspirations des Béninois. Pour toute informa-

tion ou renseignement, les intéressés peuvent contacter la chaîne au 00229 91191010.

Avec cette réouverture, Guérite TV Monde continue d'affirmer sa position comme un

acteur clé des médias engagé à servir la communauté et à promouvoir un journalisme de qualité.

2^e session ordinaire de la Cci Bénin

Le budget de l'exercice 2025 adopté

Anselme ORICHA

Consacrée à l'examen et à l'adoption du projet de budget pour l'exercice 2025 de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin, la deuxième session ordinaire de l'assemblée consulaire de l'année 2024 a été ouverte ce vendredi 27 septembre 2024. Tenue au siège de ladite institution à Cotonou, conformément aux dispositions statutaires et dans les délais prescrits, elle revêt une empreinte particulière puisqu'elle permet de mesurer les progrès et les défis de cette institution.

«Grâce à nos efforts, nous avons jeté les bases d'une chambre encore plus dynamique et inclusive pour les années à venir. Aujourd'hui, nous sommes réunis pour



examiner et adopter le projet de budget pour l'exercice 2025 de notre institution. Ce budget est un élément crucial non seulement pour garantir la continuité de nos actions, mais aussi pour préparer l'avenir en assurant une gestion rigoureuse

et transparente de nos ressources,» a déclaré Arnould Akakpo, président de la CCI Bénin, à sa prise de parole, tout en reconnaissant la franche collaboration des élus consulaires pour l'atteinte des objectifs escomptés.

Pour Is-dine Bouraïma, conseiller et représentant de la ministre de l'Industrie et du Commerce, empêchée, l'engagement de l'assemblée consulaire à promouvoir le secteur privé béninois, à accompagner les entreprises

locales et à renforcer l'économie mérite d'être salué. Il a par ailleurs rappelé la pertinence de l'ordre du jour tout en invitant les participants à une participation active aux débats.

Les élus consulaires ont quant à eux saisi l'occasion pour faire le bilan de leur mandature au sein de la CCI Bénin. Pour eux, le bilan est satisfaisant au regard des avancées, des innovations et des perspectives d'avenir. Le vote du budget de l'année 2025 leur permettra de projeter encore plus loin la CCI Bénin.

Il est à noter que cette deuxième session ordinaire constitue la dernière de la mandature 2020-2025 de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin.



Électrification des voies secondaires de Parakou

Le goudron de Ganon plongé dans le noir

(Une source d'insécurité pour les riverains)

Latifath KOWENOU

La situation sécuritaire sur la voie bitumée menant au quartier Ganon, dans le premier arrondissement de Parakou, est préoccupante. Chaque semaine, des incidents de braquage et d'agression y sont signalés, mettant en lumière l'absence d'éclairage public sur cette route pourtant très fréquentée. La non-électrification de cette voie représente un risque constant pour les usagers, notamment les élèves, qui sont régulièrement la cible de malfaiteurs à la sortie des cours à 19 h. Cette situation alarmante appelle une réaction urgente des autorités compétentes.

Les habitants de Ganon vivent dans une crainte permanente lorsqu'ils doivent regagner leur domicile après la tombée de la nuit. La route, qui relie ce quartier à la double voie d'Albarika, est non seulement jonchée de nids-de-poule, mais surtout plongée dans l'obscurité, ce qui favorise l'insécurité. La population locale, en particulier les élèves qui empruntent quotidiennement cette voie, témoigne de leur calvaire. Justin Gbaguidi, élève au CEG Albarika, déplore : « La route qui mène à Ganon n'est pas du tout éclairée. Chaque soir, après les cours, nous de-



vons nous regrouper pour traverser en toute sécurité. Récemment, l'un de nos camarades a été blessé sur le raccourci que nous empruntons pour rentrer plus rapidement. »

Waris Abdoul Idrissou, un autre riverain, partage également son inquiétude : « En plus d'être dégradée, la voie est complètement dépourvue d'éclairage public, ce qui aggrave les risques pour la population. » Armand Bossou, un habitant, ajoute : « À certaines heures, il est difficile, voire dangereux, de prendre cette route. Cela devient une véritable zone d'insécurité. »

Le problème de l'insécurité sur cette route n'est pas

un cas isolé. Récemment, un élève du CEG Albarika a été attaqué et poignardé par un agresseur armé. Ce dernier est actuellement en soins intensifs à l'Hôpital d'instruction des armées de Parakou. Face à ces agressions répétées, les usagers

lancent un appel pressant aux autorités locales pour qu'elles interviennent au plus vite.

Waris Abdoul Idrissou plaide : « Nous demandons aux autorités de bien vouloir nous venir en aide

en électrifiant cette route, au-delà de sa dégradation actuelle. » Justin Gbaguidi renchérit : « Nous sollicitons l'aide des autorités béninoises pour que cette voie soit électrifiée, afin que nous puissions rentrer chez nous en toute sécurité après les cours. » Armand Bossou conclut : « Notre souhait est de voir cette route éclairée, afin que tous ceux qui l'empruntent puissent se déplacer en toute quiétude, sans craindre d'agression. »

L'électrification de cette voie est désormais une urgence pour assurer la sécurité des habitants de Ganon et des usagers. Il est essentiel que les autorités locales prennent rapidement des mesures pour répondre à ce besoin urgent, afin de restaurer la tranquillité et la sérénité dans cette zone.

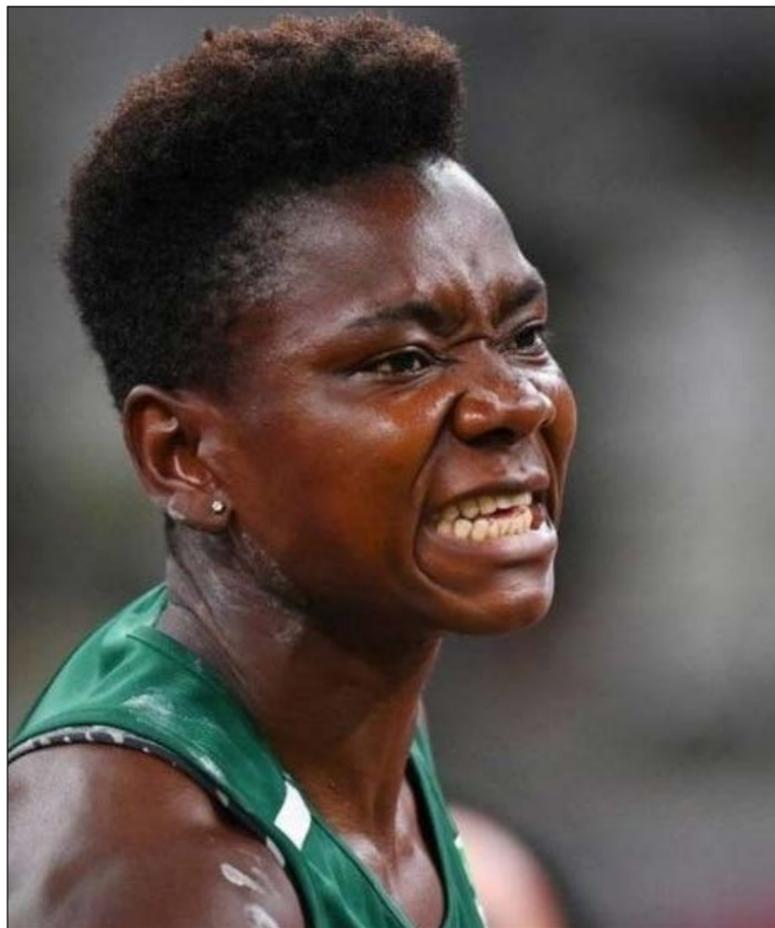


France

Odile Ahouanwanou retrouvée

Anselme ORICHA

Après sa disparition en France, la police a lancé une alerte internationale pour informer l'opinion publique de l'avis de recherche d'Odile Ahouanwanou. Quinze jours après, la triple championne d'Afrique en heptathlon a été retrouvée. L'athlète béninoise se porte bien, selon nos sources. La Police nationale de la Seine-Maritime a également confirmé l'information sur ses réseaux sociaux. « APPEL À TÉMOINS : Odile AHOUANWANOU est rentrée chez elle saine et sauve cette nuit. Merci pour tous vos partages », a publié la Police nationale de la Seine-Maritime. C'est donc un soulagement pour ses parents, le monde sportif



béninois et la communauté internationale, qui étaient inquiets depuis sa disparition dans la région de Rouen, où elle avait laissé son enfant à sa nourrice.

Football

Saturnin Allagbé signe un nouveau contrat

Faosiya SEFOU

Après plusieurs mois sans club, Saturnin Allagbé a trouvé un nouveau point de chute. Il a officiellement rejoint le club bulgare de première division ce samedi 28 septembre 2024. La signature de son contrat avec ce club français marque une nouvelle étape pour le gardien de but des Guépards du Bénin. Pour rappel, depuis son départ du club de Dijon, Saturnin Allagbé était libre. Avec cette signature, il compte désormais 12 matchs en Ligue 1 et 120 apparitions en Ligue 2 française.



Éliminatoires du Championnat d'Afrique des Nations (Chan 2025)

La liste des 25 Guépards convoqués

Amanda E. DACKEY

La liste des joueurs A' convoqués dans le cadre des éliminatoires du Championnat d'Afrique des Nations (CHAN 2025), qui se tiendra en février 2025 en Afrique de l'Est, notamment au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie, a été rendue publique ce vendredi 27 septembre 2024 par les dirigeants de l'instance faitière du football béninois. La Confédération Africaine de Football (CAF) a, à cet effet, autorisé la participation des joueurs internationaux évoluant dans d'autres clubs du continent africain.



Au total, vingt-cinq (25) Guépards A' ont été appelés pour défendre le drapeau national. Parmi les joueurs

convoqués, on retrouve le jeune milieu de terrain Imrane Hassane de Loto Popo FC, ainsi que les défenseurs Rachid Moumouni

d'Ayema FC et Sankamoa Rabiou d'Aspac FC, tous ayant déjà une expérience de haut niveau.

Toutefois, l'absence inexplicable de Dodo et de Ghislain Ahoudo, deux jeunes prodiges du football béninois évoluant sur le continent, suscite l'étonnement dans cette liste.

Rappelons que le premier tour des éliminatoires se déroulera du 25 au 27 octobre 2024 pour les matchs aller, et du 1er au 3 novembre pour les matchs retour. Quant au second tour, il aura lieu du 20 au 22 décembre pour la phase aller, et du 27 au 29 décembre pour les matchs retour. La phase finale de la compétition se tiendra du 1er au 28 février 2025.

Dette publique du Sénégal

Un lourd héritage dévoilé par le nouveau gouvernement

Anselme ORICHA

La dette de l'État central du Sénégal, hors secteur parapublic, s'élève à 15 664 milliards de FCFA, soit 83,7 % du Produit intérieur brut (PIB) en 2023. Ce chiffre, dévoilé par Dr Abdourahmane Sarr, ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération, lors d'une conférence de presse tenue le jeudi 26 septembre 2024, contraste fortement avec les déclarations du régime précédent.



atteignant en moyenne 76,3 % du PIB.

Ainsi, la dette de l'État central à la fin de l'année 2023 s'élève à 15 664 milliards de FCFA, soit 83,7 % du PIB, bien au-delà des 13 772 milliards annoncés par le gouvernement précédent.

Ces nouvelles données mettent en évidence une gestion difficile des finances publiques au cours des dernières années et posent de sérieux défis à l'administration actuelle, qui devra non seulement redresser la trajectoire économique du pays, mais aussi restaurer la confiance des partenaires internationaux.

Le point de presse, animé par le Premier ministre Ousmane Sonko, avait pour objectif de dresser un bilan des finances publiques à la fin de l'année 2023, période marquant la fin

du mandat de Macky Sall. Les résultats communiqués révèlent que les déficits budgétaires et la dette publique avaient été sous-estimés.

«Le déficit budgétaire annoncé pour la période 2019-2023 était en moyenne de 5,5 % du PIB, mais en réalité, il a atteint 10,1 %, soit presque le double», a précisé Dr Abdo-

urahmane Sarr. De même, la dette publique avait été évaluée à 65,9 % du PIB, alors que les révisions indiquent une situation beaucoup plus préoccupante, avec un taux

Au Sénégal, pour détournement de fonds publics

Lat Diop, ancien ministre des Sports, déposé en prison

Anselme ORICHA

Lat Diop, ancien ministre des Sports sous le président Macky Sall et ex-Directeur Général de la Loterie Nationale du Sénégal (LONASE), a été arrêté et placé en détention dans la soirée du jeudi 26 septembre 2024. Selon les médias sénégalais, l'ancien Directeur Général de la LONASE a été inculpé pour détournement de fonds publics et blanchiment de capitaux.

du procureur du Pool Judiciaire Financier (PJF). Lat Diop est actuellement incarcéré à la maison d'arrêt de Rebeuss, dans l'attente de la suite de la procédure judiciaire.

L'incarcération de Lat Diop constitue l'un des premiers résultats concrets de la récente campagne de reddition de comptes lancée par les nouvelles autorités sénégalaises. Cette initiative vise à faire la lumière sur de nombreuses affaires de mauvaise gouvernance et de corruption ayant marqué l'administration publique ces dernières années.

Cette arrestation fait suite à plusieurs jours de garde à vue et à une enquête approfondie menée par la Brigade Criminelle, avec le soutien



SHANGAÏ

LABO PHOTO NUMÉRIQUE

 **97 22 44 85**

INFOLINE: +229 64 31 12 03 = 43 42 20 10



- ✓ **PHOTO D'IDENTITE**
- ✓ **PASSEPORT**
- ✓ **BIJOUX**
- ✓ **DV LOTERIE VISA**
- ✓ **VISA CANADIEN**

- ✓ **VISA AMERICAIN**
- ✓ **VISA SHEINGEN**
- ✓ **VISA FRANÇAIS**
- ✓ **PHOTO COMPLETE**
- ✓ **AGRANDISSEMENT PHOTO**

DIRECTION: FACE PROJET SONGHAÏ QUANDO PORTO-NOVO

ANNEXE: 300M À GAUCHE APRÈS PHARMACIE GBÔDJÊ À CÔTÉ DE MICROFINANCE LE DEFI